

## **ENTREPRISE TRIVELLA**

15, chemin de Séverin 13200 ARLES

## DEMANDE D'ENREGISTREMENT D'UNE INSTALLATION CLASSEE POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

PIÈCE JOINTE N°20 – PLAN D'ENSEMBLE (3°de l'article R.512-46-4 du Code de l'Environnement)

Département de Vaucluse (84)

Commune de MAZAN



GEOENVIRONNEMENT
Le Calypso - 25 rue de la Petite Duranne
13290 AIX-EN-PROVENCE – 04 28 70 00 65

Mai 2024

Mis en ligne : Le 22/10/2024

ENTREPRISE TRIVELLA – Commune de MAZAN (84) – Régularisation de l'installation de broyage-criblage-lavage de matériaux exploitée au sein de l'Installation de Stockage de Déchets Inertes (ISDI) – Dossier de demande d'Enregistrement

## Suivi du document :

Version	Date	Objet de la mise à jour	Rédaction	Vérification
1.0	Mai 2024	Élaboration du dossier	Marie-Laure EYQUEM, Directrice d'études GEOENVIRONNEMENT  GEOENVIRONNEMENT Le Calypso 25 rue de la Betite Duranne 13290 AIX-EN-PROVENCE SIREN: 514 127 489	Perrine CARAYOL, Chef de projets GEOENVIRONNEMENT  GEOENVIRONNEMENT Le Calypso 25 de de Addus Duranne 13290 AIX-EN-PROVENCE SIREN: 514 127 489



## **ENTREPRISE TRIVELLA**

15, chemin de Séverin 13200 ARLES

<u>Objet</u> : Demande de dérogation pour réduction d'échelle du plan d'ensemble, en application du 3° de l'article R.512-46-4-3 du Code de l'Environnement

Je soussigné, Monsieur DEBRAY Grégory, agissant en qualité de Directeur Général de l'entreprise TRIVELLA dont le siège social est situé au 15, chemin de Séverin – 13200 ARLES,

sollicite, comme permis par l'alinéa 3 de l'article R.512-46-4-3 du Code de l'Environnement, l'autorisation de joindre un plan d'ensemble au 1/800 plutôt qu'au 1/200 requis par cet article, au dossier de demande d'enregistrement d'une installation de traitement de matériaux inertes sise sur la commune de MAZAN.

Cette demande de dérogation est requise en raison de la taille que présenterait un plan au 1/200.

Fait à ARLES, le 15/05/2024 Le Directeur Général, DEBRAY Grégory



